Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 22 août 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004

NOR : *JUSC2214169A*

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, notamment son article 1er,

Arrête :

Art. 1er. – Les listes d'experts prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé sont dressées par les cours d'appel et par la Cour de cassation conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A), rubriques (ex. : A.1) et spécialités (ex. : A.1.1) : .....

.....

Art. 2. – Le présent arrêté entrera en vigueur pour l'établissement des listes d'experts judiciaires dressées à compter du mois de novembre 2023.

Les candidatures déposées postérieurement à la publication du présent arrêté en vue d'une inscription ou d'une réinscription sur les listes visées ci-dessus devront s'y conformer.

L'arrêté du 10 juin 2005 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret no 2004-1463 du 23 décembre 2004 est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

Art. 3. – L'expert inscrit au 1er janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé devra indiquer, avant le 1er mars 2023, la ou les rubriques ainsi que la ou les spécialités dans lesquelles il souhaite être inscrit à compter du 1er janvier 2024, selon le formulaire figurant en annexe du présent arrêté.

L'expert inscrit sur une liste de cour d'appel, ou sur une liste de cour d'appel et sur la liste nationale, adresse le formulaire au procureur général près la cour d'appel du ressort dans lequel l'expert exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence.

L'expert inscrit sur la seule liste nationale adresse le formulaire au procureur général près la Cour de cassation.

Art. 4. – Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles
et du sceau,
R. Decout-Paolini

ANNEXE
(Article Annexe)

FORMULAIRE DE RECLASSEMENT

(*Rayer, si besoin, les mentions inutiles*)
Cour d'appel :
Année d'inscription / de réinscription :
Cour de cassation :
Année d'inscription / de rénscription :

*
* *

1. Identité
Nom :
Prénoms :
Date et lieu de naissance :
2. Adresse
Adresse professionnelle :
Téléphone :
Courrier électronique :
Adresse personnelle :
3. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels l'expert est actuellement inscrit :

4. Domaine (s) de compétence au titre duquel ou desquels l'expert demande son reclassement :
(*se référer à la nomenclature jointe*)

5. Justifications du reclassement :
(*communiquer les pièces justificatives en lien avec les spécialités demandées ainsi que l'attestation d'assurance*)

DECLARATION SUR L'HONNEUR
Je, soussigné (e) (nom) (prénom)
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.
A..... , le .....
Signature